L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

89888 - Après le nettoyage de son derrière, il a le sentiment que quelque chose s'en dégage

question

Excusez-moi mais après la défécation, je sens que quelque chose se dégage de mon derrière. Parfois je le constate parfois je ne trouve rien. Ma question est : faudrait-il que je renouvelle mes ablutions à chaque prière? Que faire pour les prières du passé? Faut-il les refaire alors que je n'en connais pas le nombre?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Quand on satisfait ses besoins humains, se nettoie le derrière puis fait ses ablutions ,on redevient propre jusqu'à ce qu'on constate le contraire. Le seul doute, si fort soit-il, ne remet pas en cause la validité des ablutions. Cela étant, la seule sensation de la sortie de quelque chose du derrière ne suffit pas pour rompre les ablutions. Gare aux obsessions! Du moment que vous vous êtes correctement nettoyé, vous n'avez plus rien à vérifier avant de faire la prière. Vos prières du passé ne sont pas à reprendre puisque vous étiez propre et n'aviez constaté rien de contraire.

Ce principe s'atteste dans ce hadith rapporté par al-Boukhari (137) et Mouslim (361) d'après Abdoullah ibn Zayd (p.A.a) qui s'était plaint auprès du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) de l'état de celui qui a l'illusion d'éprouver une chose au cours de sa prière...Il lui a répondu: «qu'il ne quitte sa place à moins qu'il n'entende un bruit ou flaire une odeur.»

An-Nawawi (puisse Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit: « ce hadith est une des fondements de l'islam, l'une de ses grandes règles de droit selon laquelle les choses maitiennent leur statut

L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

d'origine jusqu'au constat du contraire et que le doute passager n'y change rien.

La question abordée dans le hadith susmentionné en est une illustration: celui qui est sûr d'être propre puis doute d'avoir contracté une souillure est jugé propre. Que le doute survienne durant la prière ou en dehors de celle-ci. C'est notre doctrine et celle de l'ensemble des ulémas issus des ancêtres pieux et de ceux venus après eux. Nos condisciples ont dit: « s'agissant du doute, il n'existe aucune différence entre les cas où la probabilité de l'effectivité de son objet et son improbabilité et son ineffectivité sont égales ou que les unes sont plus prépondérantes que les autres ou que l'intéressé les croit fortement comme telles. Quoi qu'il en soit, il n'a pas à refaire ses ablutions. » Extraait du commentaire de Mouslim.

Cheikh Ibn Outheymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: « après avoir uriné puis fait mes ablutions et m'être mis à prier , j'érouve la sensation que quelque chose se dégage de mon pénis. Quand je vérifie, je découvre que des goutes d'urine sont sorties. Que faire? » Voici sa réponse:

« il est indubitable que par Sa sagesse, Allah le Puissant et Majestueux a fait dépendre l'émission de l'urine et la défécation de nerfs puissants qui les empêchent de s'écouler. Cependant, il arrive que les nerfs soient affectés par une maladie et qu'ils se relachent de sorte à laisser passer l'urine continuellement ou de façon interrompue. Parfois, l'homme peut en être responsable. C'est le cas des hommes qui après avoir fini d'uriner, se saisissent de l'appareil urinaire pour étirer le pénis. D'autres le pressent pour en évacuer la dernière goûte d'urine. Ce qui est une erreur , même si des jurisconsultes en font une sunna. C'est un avis faible, voire innové selon une précision donnée par cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), conforme au sens apparent de la Sunna. Il n'a pas été reçu que le Messager (bénédiction et salut soient sur lui) tentait de vider ses voies uriniares depuis l'anus jusqu'au gland ou de les presser ou de secouer son organe génétial. Pourtant certaines personnes le font suivant l'avis des jurisconsultes allant dans ce sens. Il se peut aussi que ceux qui s'y livrent croient que s'ils ne se comportent pas

L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

comme indiqué, de l'urine reste dans l'organe génital. Ce qui est une erreur.

Quand on a uriné, il suffit de se laver l'organe. Il n'est pas du tout nécessaire de le presser ni de le remuer. On lave la source de l'urine et on s'en arrête là. Si l'auteur de la question s'était donné l'habitude d'agir de la sorte, il n'aurait pas été atteint de sa maladie.

Mon conseil pour lui est de cesser ces gestes une fois pour toute. Qu'il ne secoue plus son organe génital et ne l'étire pas. Qu'il le laisse comme il est.Qu'il lave le gland après l'écoulement de la dernière goûte. Il n'a pas à regarder après. Certaines personnes déserrent leur pantelon dès qu'elles ressentent un mouvement dans le pénis et se mettent à presser l'extrémité de l'organe.S'il la presse, de l'urine s'en dégage nécessaairement. Qu'il s'en abstienne. En effet, des ulémas (puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) disent que celui qui est en bute à des obsessions doit pulvériser son pantelon avec de l'eau afin qu'en cas de doute, il retienne que la mouillure résulte de son acte.Quant à nous, nous disons qu'on n'a pas besoin d'en arriver là car c'est une exagération.Abstenez-vous en.Ne vous en occupez pas.Les obsessions s'estomperont.Si vous sentez une fraicheur au gland ou un mouvement dans le pénis, ne vérifiez rien. »Extrait de al-ligaa ach-chahri.

Allah le sait mieux.